

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 4 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Carole BRAU, François DUMEAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Laurence SIMON, Odile RAMBAUD, Sylvie LEGLISE

EXCUSEE : Sandrine GARRELIS (procuration à M. JAUSSERAND)

ABSENTS : Jean-Noël BOYER, Jean-Paul TROCMET, Christine MEROT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LEGLISE

Le compte rendu de la séance précédente fait l'objet d'une observation de la part de Carole BRAU qui précise que la marche rose n'est pas encadrée par Monsieur RECLUS, le tracé du parcours sur Caudrot ayant seulement été défini avec l'aide de Monsieur RECLUS.

ORDRE DU JOUR

Informations sur le bilan thermique par le SIPHEM

Monsieur le Maire ouvre la séance, en présence de Monsieur MATHAT chargé de mission Energie Collectivités au sein du SIPHEM, qui vient présenter son analyse du diagnostic thermique de 5 bâtiments publics de la commune dont les grandes lignes ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil Municipal précédent.

Monsieur MATHAT remet à chaque élu le document détaillant les préconisations des travaux d'amélioration à effectuer ainsi qu'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie collective biomasse. Il commente ensuite son étude et répond aux questions des élus.

Il rappelle également les différents coûts d'amélioration selon les choix susceptibles d'être faits par l'équipe municipale.

Monsieur le Maire demande également à Monsieur MATHAT si des particuliers peuvent profiter d'une étude sur leurs dépenses d'énergie, auprès du SIPHEM.

M. MATHAT confirme que des conseils et des informations peuvent être données gracieusement aux particuliers qui le souhaitent en appelant leurs services.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement Monsieur MATHAT ainsi que Monsieur DUMEAU, délégué au SIPHEM, pour son implication dans cette démarche.

RIFSEEP

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENGAIGNE qui rappelle la procédure de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire qui est composé de deux parts :

1^{ère} part concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire

2^{ème} part le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Les bénéficiaires de ce régime seront les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel en position d'activité.

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les agents.

Deux groupes de fonctions pour nous :

Groupe 1 Agents ayant des fonctions d'encadrement

Groupe 2 Agents exécutants

GROUPES	I F S E	C I A
1	179 €/Mois	105 €/ Mois
2	52 €/ Mois	100 €/Mois

Ces primes seront versées selon un rythme mensuel.

Un avis favorable du centre de gestion ayant été donné sur ce projet, le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité, décide de mettre en place le RIFSEEP dès le 5 octobre.

Indemnités de fonction des Elus

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que durant l'été, il a eu une discussion avec Sandrine GARRELIS qui lui a confié rencontrer des difficultés pour assumer toutes les tâches dont elle avait eu délégation.

Monsieur le Maire lui a donc proposé de lui supprimer deux délégations et de les attribuer à deux conseillers municipaux, il s'agit de :

Laurence SIMON qui se voit confier

1. L'environnement et le développement durable
2. Les manifestations en coordination avec le troisième adjoint
3. Le personnel en coordination avec le deuxième adjoint

Raymond VEUX qui se voit confier

1. La vie économique
2. Le patrimoine et le tourisme
3. L'Energie

De ce fait, Monsieur le Maire a proposé de ramener l'indemnité de Sandrine GARRELIS à 5.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et d'indemniser Mme SIMON et M. VEUX à hauteur de 5.50 % chacun de l'indice brut terminal également. Le total de 5,50 X 3 correspond donc bien aux 16.50 % de l'indemnité des adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, donne un avis favorable à ces nouvelles délégations et aux indemnités qui en découlent.

Monsieur le Maire remercie les élus et précise qu'il prendra les arrêtés nécessaires à compter du 5 Octobre 2017.

Taxe Aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement adoptée depuis 2016 est de 3%.

Il souhaiterait que les élus se prononcent sur une augmentation ou non de ce taux, sachant que lors de la mise en place du PLUI, ce taux sera de 5%.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer le taux de la taxe d'aménagement à 4% à compter du 1er Janvier 2018.

Marche Rose

Carole BRAU informe le Conseil Municipal du déroulement de cette journée qui aura lieu le dimanche 8 octobre.

Quatre communes se regroupent avec CAUDROT, Gironde Sur Dropt, Sainte-Foy-La-Longue, Saint-André-du-Bois, et Les Esseintes.

Le départ est prévu vers 10 H depuis le Foyer Rural, pour un parcours de 6 Km.

Deux chartes de sécurité ont été établies et devront être respectées.

Cette démarche annuelle permet d'aider et d'améliorer les recherches contre le cancer du sein.

Manifestations à venir :

Une soirée disco est programmée pour le samedi 18 novembre au foyer rural avec un repas. Le traiteur retenu est Le Cinquième de Casseuil.

Le Conseil Municipal doit définir la participation au repas qui sera demandée pour les adultes et pour les enfants.

Après discussion, il est décidé d'appliquer les tarifs ci-dessous :

20 € le repas adulte

6.50 € le repas enfant de moins de 12 ans.

La Cérémonie habituelle du 11 novembre aura lieu avec la participation souhaitée de Monsieur BIELSA. Monsieur DUMEAU se charge de le contacter.

Un concert de l'école de musique à l'église avait été prévu initialement pour le 16 décembre.

Carole BRAU va se rapprocher de Catherine BIELSA car elle n'a pas de nouvelles de l'évolution de ce projet.

L'arbre de Noël des enfants scolarisés et habitant Caudrot aura lieu le jeudi 14 décembre. Comme l'an passé, les maternelles recevront un cadeau individuel du Père Noël. Quant aux plus grands, il y aura un cadeau commun par classe et une sortie au cinéma est programmée.

Nouveau cette année : la commission d'animation a décidé d'organiser **un repas pour les caudrotais de plus de 65 ans**. Il aura lieu le samedi 16 décembre au foyer rural. Le traiteur retenu est Monsieur DUPOUY de Bazas.

Ce déjeuner sera animé par BATIDA, groupe spécialisé dans la musique et les danses brésiliennes.

Travaux de sécurisation Rue des Ecoles- Rue de la Gare -Rue de la Chausse

Monsieur le Maire a rencontré le conducteur de travaux de l'entreprise Eurovia pour établir le calendrier des travaux. Ceux-ci devraient démarrer le lundi 23 octobre et devront être impérativement terminés pour le 4 novembre.

La rue des écoles sera complètement fermée, toutefois les riverains pourront l'emprunter.

Pour le stationnement de leurs véhicules, ils seront informés des différents parkings à leur disposition : foyer rural, garage communal, et sur la place des tilleuls.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la municipalité de mettre la rue des écoles en sens unique depuis la RD 1113 vers le cimetière. Un sens interdit sera donc implanté à la sortie du pont SNCF sauf pour les cyclistes.

Pour la rue de la gare, Monsieur le Maire réfléchit s'il ne serait pas nécessaire de la mettre elle aussi en sens unique, l'accès se ferait alors depuis la RD 1113.

Rue de la chausse deux gendarmes couchés vont être créés, puis sous le pont SNCF route de Saint-André- Du- Bois la voie sera rétrécie avec une signalisation à 30 km/h.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il va falloir étudier le problème de stationnement dans certaines rues du centre du village.

Château Bouchereau

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été destinataire de deux pétitions rédigées par des riverains du château Bouchereau qui se plaignent des nuisances sonores qu'ils subissent tous les weekends durant la période estivale, lors de la location de la salle de réception de Madame Danglade-Levieux pour des mariages.

Décision modificative

Afin de pouvoir honorer toutes nos factures d'investissement sur le programme « Eclairage Public » il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

En effet, ce programme doit être augmenté d'un montant de 2000 €, les fonds seront pris sur le programme « Voirie ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'élaboration de ces écritures.

Facturation CANTINE

Une famille caudrotaise a déménagé sur la commune de Saint-Martin- De-Sescas en mai dernier et a laissé ses 5 enfants à l'école de Caudrot jusqu'au 7 juillet fin de l'année scolaire. Toutefois, elle a reçu dès son déménagement une facturation des repas au tarif pour les hors commune ce qui lui augmentait les repas d'un euro par enfant.

Elle a donc sollicité Monsieur le Maire pour qu'il lui soit appliqué le tarif caudrotais jusqu'à la fin de cette année scolaire, soit une réduction de 45 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer cette réduction de 45 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur VEUX fait remarquer qu'il a constaté des augmentations importantes de consommation électrique sur les bâtiments communaux, notamment au vestiaire du stade, au garage communal, et à la salle des associations, il demande donc aux élus de faire passer l'information auprès des personnes qui utilisent ces lieux.

ECOLE

Rythmes scolaires

Le Directeur de l'Académie des Services de l'Education demande aux collectivités leur position quant à la dérogation possible à l'organisation de la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, pour la rentrée 2018.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il débattre de ce sujet avec les nouveaux parents d'élèves qui seront élus le 13 octobre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur la possibilité d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire, l'effectif ayant baissé de 30 enfants.

Conférence Territoriale

Monsieur le Maire a été invité le 2 octobre par M. Suzanne à une réunion en sous-préfecture de Langon à laquelle étaient conviés également les différents élus de l'arrondissement en présence des maires.

Cette rencontre avait pour but de faire remonter les demandes et les difficultés financières rencontrées par les maires du territoire au quotidien auprès des élus du Département.

Il a été soulevé notamment le manque de moyens de transport très important sur notre territoire pour les habitants.

La séance est levée à 21 H 55.

